Département de l'Ain
Arrondissement de Belley

Canton de Plateau d'Hauteville

Commune de Tenay

DÉLIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Votants	14
Absents	4
Pouvoirs	3

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, , C.PARDO, G.CHARVET , P.PERSICO, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ;
S.AMOURIQ ; F.DERREUMAUX ; F.MALARD et J-F. BONIN
Date de convocation : 17/06/2025

Secrétaire de séance : C.PARDO

F.DERREUMAUX donne pouvoir à C.PARDO ;
J-F. BONIN donne pouvoir à C.TIVEDDU ;
F.MALARD donne pouvoir à C.GRABIT

DECISION MODIFICATIVE N°1– BUDGET GENERAL - M 57A
Délibération N° 18/2025

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à des virements de crédits afin de pouvoir intégrer l'excédent de clôture du budget de l'AFAF.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- dans le respect du principe d'équilibre budgétaire, décide les virements de crédits suivants :

Accusé de réception en préfecture
001-210104162-20250626-18-2025-BF
Date de réception préfecture : 27/06/2025

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
002	**Excédent Fonctionnement 2024**		**+ 1 093.02€**		
61521/011	**Entretien de terrains**	**+ 1 093.02€**			
	TOTAL	**+ 1 093.02€**	**+ 1 093.02€**		-

- Charge Monsieur le Maire de procéder aux modifications budgétaires ci-dessus

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

pd Le Maire,
Gaël ALLAIN

MAIRIE DE TENAY (Ain)

C.P. ARBO
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
001-210104162-20250626-18-2025-BF
Date de réception préfecture : 27/06/2025